



Formulaire de requête de financement

Intitulé du projet : Projet de création de l'Institut "La Lumière" pour la formation de l'enfant non voyant

Nom et Coordonnées de l'organisme demandeur : Association "Marième Bousso" pour la Formation de l'Enfant Non Voyant

Localisation du projet : Dakar

Coût total du projet : 55.074.000 FCFA

Montant de la subvention demandée au Fonds Social de Développement : 19.271.000 F CFA

XX signature

Titre du projet :

Projet de création de l'Institut "La Lumière" pour la formation de l'enfant non voyant

Eléments d'identification de l'organisme demandeur

Nom ou raison sociale :

Association "Marième BOUSSO" pour la Formation de l'Enfant Non Voyant

Principaux interlocuteurs pour le projet :

Thierno MBACKE, Président de l'association

Agnès THIAM

Aïssatou BADJI

Adresse : BP. 9048 Dakar

Téléphone : 823.85.67

Télécopie : 823.85.69

Adresse électronique : gmac@sentoo.sn

Date de création / forme juridique :

récépissé d'association 10937/M.INT/DAGAT/DEL/AS du 10 juillet 2002

Domaines d'intervention :

Œuvrer pour la formation des enfants non voyants du Sénégal par le biais de la scolarisation, la formation, l'information et l'insertion.

Moyens dont dispose l'organisme demandeur :

- Ressources humaines :

7 personnes dont enseignants et autres personnels (statut : contractuels)

- Ressources financières :

5.000.000 FCFA en 2003

9.107.000 FCFA en 2004

- Moyens matériels et logistiques :

bus de transport, matériel scolaire en braille, tables bancs et chaises, bâtiment en location

1- Contexte du projet

1.1- Situation de départ (de la région ou de la localité, de la population, du groupe cible) :
Au Sénégal, les principales causes de cécité sont la malnutrition (carence en vitamine A), le trachome et la rougeole.

Les non-voyants vivent généralement dans des familles démunies qui faute de moyens les privent d'éducation et de formation. Les enfants non-voyants posent aujourd'hui un véritable problème de santé publique du fait de leur nombre, de la charge économique qu'ils représentent, de l'absence de créneaux leur permettant d'échapper à la mendicité, de la mortalité élevée (la mortalité est 4 fois plus élevée pour un non-voyant).

1.2- Diagnostic et analyse du ou des problème(s) majeur(s) que le projet entend résoudre :
Au Sénégal, les non-voyants souffrent d'une marginalisation sociale. La perception négative du handicap par la société explique les barrières culturelles, physiques et sociales qui empêchent l'enfant déficient visuel de prouver ses potentialités futures et de prendre part pleinement à la vie communautaire.

Sur le plan scolaire, le taux de scolarisation des handicapés visuels est de 0,1% et de 0% en ce qui concerne le préscolaire.

L'INEFJA, la seule institution scolaire pour les jeunes handicapés visuels existante au Sénégal accueille les enfants qu'à partir de l'école primaire, avec une capacité limitée (entre 7 à 8 enfants par année) et la demande reste importante.

Le projet consiste en la création d'un établissement privé dénommé "Institut la Lumière" doté d'une section préscolaire.

1.3- Identification des bénéficiaires :

Les enfants handicapés visuels à partir de 5 ans

2- Objectifs et mise en oeuvre du projet

2.1- Objectif principal du projet :

En prélude à l'école intégrative envisagée par l'Etat sénégalais, le projet entend favoriser l'insertion des handicapés visuels dans la société à travers l'éducation. Il s'agira à terme de scolariser dans le même cadre des enfants non voyants et des enfants voyants pour mieux favoriser l'insertion des déficients visuels.

2.2- Objectifs spécifiques du projet :

OS 1 :

Favoriser une stimulation intellectuelle réelle déterminante dans le développement et l'épanouissement de l'enfant ;

OS 2 :

Offrir un service conçu de manière à préparer l'enfant à entrer dans le système d'enseignement général avec de réelles chances de réussite ;

OS 3 :

Dispenser un enseignement académique d'éveil dont l'accent sera mis sur l'acquisition des techniques de vie pratique : activité de la vie quotidienne, activité de préparation à la vie scolaire.

OS 4 :

Dispenser un enseignement appliqué ayant pour but de développer les capacités fonctionnelles de l'enfant pour l'amener à se sentir à l'aise, à fonctionner dans son environnement immédiat et dans son environnement scolaire.

2.3- Résultats attendus du projet :

- obtenir un effectif scolaire satisfaisant de 6 élèves par classe ;
- la réussite des élèves aux examens ;
- une plus grande présence des handicapés dans les entreprises, dans l'administration, dans la vie active.

2.4- Description des activités prévues :

- sensibilisation des parents et mise en place d'un répertoire des enfants ciblés ;
- mise à contribution de la presse pour la sensibilisation et la circulation de l'information ;
- la recherche de l'information pour l'"Institut la Lumière" ;
- sensibiliser les diverses composantes de la communauté éducative, ONG, associations, fondations, familles, entreprises, ...

2.5- Dispositif de mise en œuvre :

Le programme d'enseignement :

Il sera rigoureusement identique à celui du Ministère de l'Educaiton Nationale dans la mesure où l'objectif de l'AFENV consiste à préparer ces enfants à intégrer le circuit normal et à mettre sur pied une école intégrative. Il sera introduit des outils pédagogiques adaptés à l'handicap des enfants et à la mise en place d'une équipe spécialisée et pluridisciplinaire.

Le programme de formation :

Il repose sur la mise sur pied d'un dispositif d'accompagnement des enseignants pour un bon contenu au niveau de la formation. A cet effet, l'AFENV compte nouer des partenariats avec des instituts nationaux de jeunes aveugles et des associations qui pourraient apporter une assistance technique dans le domaine de l'enseignement et de la formation des enseignants.

Le programme d'insertion sociale :

La principale action reposera sur l'intégration des enfants handicapés visuels dans le système éducatif général.

Il sera aussi question de réfléchir avec l'Etat et les partenaires de l'AFENV sur les contraintes et solutions à apporter aux problèmes de la scolarisation, de la formation, de l'éducation et de l'emploi des handicapés visuels. Il s'agira également d'inciter l'Etat à promouvoir des politiques et actions positives en faveurs des handicapés visuels. Des études seront réalisées sur la situation exacte des enfants non-voyants mendiants. Des rencontres d'échanges entre parents d'handicapés visuels seront organisées. Des actions de sensibilisation auprès des entreprises sénégalaises pourront être menées afin de les inciter à intégrer dans leurs effectifs des handicapés visuels ayant reçu une formation.

Le programme de sensibilisation et d'assistance sociale :

Il sera basé sur l'assistance aux enfants et aux jeunes par l'octroi de bourses avec un système de parrainage par des entreprises, par l'appui financier et matériel aux familles nécessiteuses en fonction des moyens de l'association.

Des actions de sensibilisation pour la promotion des enfants non voyants seront menées auprès des enseignants, des familles de non-voyants et de la population entière.

2.6- Agrément des autorités locales :

Le dossier de reconnaissance de l'Institut La Lumière est dans le circuit administratif du Ministère de l'Education Nationale.

Le dossier de demande pour l'affectation d'un terrain est à la Présidence de la République et la signature d'un protocole avec la Mairie de Dakar est prévu.

3- Suivi et évaluation du projet

3.1- Méthodologie de suivi du projet :

Le projet sera suivi par un Comité d'orientation composé de membres de l'AFENV, de partenaires, de l'Etat et de bailleurs.

3.2- Evaluation du projet :

A la fin de chaque année, la coordination du projet fera un rapport d'activités et un rapport financier au comité d'orientation . Le comité d'orientation se réunira tous les 3 mois et pourra confier toute mission au comité pédagogique pour le déroulement des activités du projet. Une évaluation finale se fera pour vérifier l'atteinte des objectifs du projet.

3.3- Facteurs de viabilité et de pérennité du projet :

L'AFENV mobilisera tous les moyens nécessaires pour la recherche de financements mais aussi impliquera toute la communauté éducative et tous les acteurs sociaux pour la réussite de la mission de l'association en développant un partenariat actif avec les pouvoirs publics, les ONG, les familles, la coopération décentralisée, et les entreprises.

4- Schéma de financement

4.1- Budget global du projet

Rubrique budgétaire	Détail de la rubrique	Coût total en F CFA	AFENV	Western Union	Ambassade du Canada	FSD
Préparation de l'année scolaire	Formation des enseignants	800 000				
	Achat de matériels pédagogiques en braille	3 000 000		800 000		
Construction de l'école	Terrain	5 000 000			3 000 000	
	Construction de 6 salles de classe	19 271 000	5 000 000			
	Construction de 3 salles (réfectoire, jeux, administration)	9 635 500		9 635 500		9 635 500
						9 635 500
Aménagement de l'école	Bureaux	900 000				
	Achats de 17 tables-bancs	400 000		900 000		
	Achat de 17 chaises	150 000		400 000		
	Achat de matériels	1 600 000		150 000		
	Aménagement du préscolaire	500 000		1 600 000		
	Aménagement des aires de jeu	1 177 500		500 000		
Fonctionnement de l'école	Loyer	1 100 000		1 177 500		
	Carburant	2 000 000	1 100 000			
	entretien et réparation	500 000		2 000 000		
	salaires du personnel	8 040 000		500 000		
Communication	Promotion du projet	1 000 000	8 040 000			
				1 000 000		
TOTAL		55 074 000	14 140 000	18 663 000	3 000 000	19 271 000